

L'un des avantages procurés par cet accord, l'une de ses répercussions concrètes, c'est qu'il a marqué un recul de la vague du protectionnisme dans le monde.

La deuxième raison est que, que nous le voulions ou non, nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'économie est globale et interdépendante. Et il n'existe pas deux économies aussi interdépendantes l'une de l'autre que celles du Canada et des États-Unis. Cette réalité, que des gouvernements précédents ont essayé de changer sans y réussir, existe depuis longtemps, indépendamment de l'accord.

Je pense au très honorable Diefenbaker qui, en 1957 et 1958, promettait dans sa campagne électorale que l'une de ses priorités serait de détourner 25% de nos échanges commerciaux avec les États-Unis vers le Royaume-Uni. Il n'y est pas parvenu parce que cela était impossible.

Je pense à M. Trudeau qui, dans les années 60, a essayé, conformément à ce qu'on appelait alors la Troisième option, de détourner vers l'Europe une part importante de nos échanges avec les États-Unis. Lui aussi a échoué malgré ses efforts, parce que cela était impossible.

En fait, au lieu de se traduire par une réduction de nos échanges avec les États-Unis, ces deux initiatives ont été suivies d'un renforcement de nos liens commerciaux avec ce pays, parce que les facteurs géographiques et l'interaction économique sont des réalités simples qui ont une influence à laquelle on ne peut se soustraire.

L'accord n'a donc pas créé cette interrelation, cette réalité existait avant l'accord. Ce que peut faire l'accord, c'est reconnaître qu'il est dans l'intérêt du Canada, comme des États-Unis, d'avoir cette importante relation économique; le défi consiste pour nous à reconnaître que ce genre d'interdépendance, qui est simplement un aspect inéluctable de la vie canadienne, exige une coopération plutôt que l'affrontement, si nous voulons éviter des actes et des situations qui nuisent aux deux pays.

Troisièmement, étant donné que nous sommes le partenaire le plus petit, je veux dire plus petit par la population, nous savons que nous sortons habituellement perdants de tout litige uniquement fondé sur un rapport de forces. Il est donc de notre intérêt en tant que pays de veiller à ce que les différends commerciaux entre nos deux